





DECISION 15/24

Ville d'Arbois

Tél: 03 84 66 55 55 Mail: mairie@arbois.fr

www.arbois.fr

Objet : Désignation d'un maître d'œuvre pour l'opération : Travaux d'aménagement rue du

Chardonnay

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, délégant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de désigner un maître d'œuvre pour la réalisation des études techniques et la direction des travaux d'aménagement rue du Chardonnay

Vu la proposition établie par le SIDEC du Jura,

DECIDE

De retenir la proposition du SIDEC et de lui attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération visée ci-dessus ;

Prend note que les frais de maîtrise d'œuvre sont fixés à 3 987.00 € HT (4 784.40€ TTC) pour un montant prévisionnel de travaux estimé à 130 000.00 € HT;

Précise que la dépense correspondante sera comprise dans le financement de l'affaire citée en référence.

Arbois, le 10 juin 2024

La/Maire.

Valérie DEPIERRE